

Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur inférieure au seuil de l'UE

CONFIDENTIAL

Appui à l'élaboration d'un cadre normatif et de systèmes de certification pour les technologies de cuisson propre en République du Congo

Numéro du projet :
G-011008-990,

Internal Order:
11008990000

Numéro d'appel d'offres
10030199

0.	Liste des sigles et abréviations.....	2
1.	Contexte.....	3
2.	Mission du contractant	3
3.	Conception	12
4.	Concept de ressources humaines	13
5.	Consignes de calcul	16
6.	Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs	19
7.	Consignes relatives au format de l'offre.....	19

0. Liste des sigles et abréviations

ACONOQ	Agence Congolaise de Normalisation et de Qualité
Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
FA	Foyer Amélioré
JE	jour(s) d'expert·e
MEH	Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique
MEF	Ministère de l'Économie Forestière
TdR	Termes de référence

1. Contexte

Le programme GET.transform fait partie de la plateforme européenne multi-bailleurs Global Energy Transformation Programme (GET.pro), financée notamment par l'Union européenne ainsi que plusieurs États membres européens, et mise en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. A travers cette initiative, une assistance technique est fournie aux acteurs publics afin de renforcer la gouvernance, la planification et les cadres réglementaires du secteur énergétique. L'approche repose sur l'adaptation des outils standardisés et des bonnes pratiques internationales adaptées aux contextes nationaux.

Dans ce cadre, la mesure pays en République du Congo vise à appuyer le gouvernement dans le développement d'un marché durable des solutions de cuisson propre, un levier essentiel pour améliorer l'accès à l'énergie, protéger la santé publique et promouvoir une gestion durable des ressources naturelles. Malgré les ambitions de modernisation du secteur énergétique, une grande majorité de la population continue de dépendre de la biomasse traditionnelle, notamment du bois énergie et du charbon de bois, pour ses besoins quotidiens de cuisson. Cette situation s'explique par des facteurs structurels tels que l'accessibilité limitée aux alternatives modernes, le coût des équipements et de l'électricité, ainsi que les habitudes de consommation.

Le recours à la biomasse entraîne des impacts significatifs, tant sur le plan environnemental que socio-économique. L'exploitation non durable des ressources ligneuses contribue à la déforestation et à la dégradation des écosystèmes, tandis que l'utilisation de technologies de cuisson inefficaces génère des émissions importantes de polluants nocifs pour la santé et de gaz à effet de serre. Par ailleurs, l'inefficacité énergétique des pratiques actuelles renforce la pression sur les ménages en situation de précarité énergétique.

Malgré ces enjeux, le marché des solutions de cuisson propre, en particulier celui des foyers améliorés, reste aujourd'hui faiblement structuré en République du Congo. L'absence de normes et de standards nationaux constitue une contrainte majeure au développement du secteur. Elle limite la capacité à distinguer les produits performants de ceux de qualité insuffisante, fragilise la confiance des consommateurs et freine l'investissement du secteur privé. Elle entrave également la mise en place de mécanismes de soutien efficaces, notamment les approches de financement basé sur les résultats, qui nécessitent des critères de performance clairs et vérifiables.

Les expériences observées dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne montrent que l'introduction de normes de performance, de protocoles de test et de systèmes de certification constitue un levier essentiel pour structurer le marché de la cuisson propre. Ces instruments permettent d'assurer un niveau minimal de qualité, de renforcer la transparence et de créer un environnement propice au développement du secteur.

Dans cette perspective, le développement du marché de la cuisson propre en République repose en priorité sur la mise en place d'un cadre normatif robuste, aligné sur les standards internationaux et adapté au contexte local. Un tel cadre constitue un fondement essentiel pour améliorer la qualité des produits, renforcer la confiance des acteurs et soutenir une dynamique de marché durable.

2. Mission du contractant

Le contractant aura pour mission principale d'appuyer l'Agence Congolaise de Normalisation et de Qualité (ACONOQ), dans le développement d'un cadre normatif national pour les foyers améliorés.

Cet appui portera sur l'analyse de l'existant, l'élaboration de propositions techniques, la facilitation de la concertation entre parties prenantes et l'accompagnement du processus de structuration du futur dispositif national de normalisation, de test, de certification et de contrôle qualité, conformément aux mandats, règles et procédures des institutions compétentes. La mission vise à renforcer les capacités de l'ACONOQ afin de lui permettre d'exercer pleinement ses prérogatives en matière de normalisation, d'évaluation de la conformité et de certification, dans le cadre du développement du marché de la cuisson propre.

Dans ce cadre, en collaboration avec l'ACONOQ, le contractant sera responsable de la fourniture des prestations suivantes :

1. Analyse de l'existant (état des lieux)

- Réaliser un diagnostic du cadre institutionnel, réglementaire et technique existant en matière de normalisation, de contrôle qualité et de certification des équipements énergétiques avec un accent particulier sur la cuisson propre et kits solaire PV ;
- Identifier les acteurs clés (institutions publiques, centres de recherche, universités, laboratoires, secteur privé) et analyser leurs rôles et responsabilités actuels et potentiels ;
- Documenter et analyser l'organisation institutionnelle actuelle et l'ancrage des fonctions concernées dans l'organigramme, ainsi que les processus opérationnels existants, les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués et l'enchaînement actuel des étapes liées aux activités de normalisation, de test, de certification, de contrôle qualité et de suivi ;
- Identifier les principales forces, faiblesses, opportunités et contraintes liées au futur système de normalisation, de test, de certification et de contrôle qualité, tant au niveau institutionnel, technique qu'opérationnel ;
- Évaluer les capacités existantes en matière de test, de contrôle qualité et de certification (notamment infrastructures, compétences, équipements) ;
- Analyser le marché des foyers améliorés (types de produits, acteurs, chaînes de valeur, pratiques existantes).
- Identifier les opportunités de développement industriel local, de structuration des chaînes de valeur et de création d'activités entrepreneuriales liées aux technologies de cuisson propre et aux équipements énergétiques durables.

1.1 Compréhension du dispositif existant

- Mener des échanges techniques avec l'ACONOQ afin de mieux comprendre son fonctionnement actuel, ses procédures et son expérience en matière de normalisation, d'évaluation de la conformité et de certification ;
- Documenter, en concertation avec l'ACONOQ, les éléments pertinents pour la mise en œuvre du futur cadre normatif et du système de certification, notamment : les capacités techniques existantes ;
 - les dispositifs techniques et institutionnels existants ;
 - l'organisation des fonctions concernées au sein de l'institution ;
 - les ressources et expertises mobilisées dans le cadre des activités de normalisation et de certification ;

- les mécanismes de collaboration avec les centres techniques, laboratoires et autres parties prenantes ;
- les procédures de gestion, de suivi et de contrôle actuellement appliquées ;
- les outils et pratiques existants en matière de gestion de données et de digitalisation des processus
- Identifier conjointement avec l'ACONOQ les opportunités d'accompagnement et de renforcement pouvant faciliter la mise en œuvre progressive du système proposé, notamment en matière d'outils, de procédures, de formation et de coopération avec les acteurs concernés.

1.2 Analyse Centre d'Excellence Oyo pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique (CEO)

- Mener des échanges techniques avec le Centre d'Excellence d'Oyo (CEO) ainsi qu'avec les autres structures techniques pertinentes afin de mieux comprendre leur fonctionnement, leurs expériences et leurs domaines d'intervention en matière d'essais, de contrôle qualité et d'appui technique ;
- Documenter, en concertation avec les structures concernées, les éléments pertinents pour leur contribution éventuelle à la mise en œuvre du futur cadre normatif et du système de certification, notamment :
 - leur expérience et leurs domaines de compétence en matière d'essais et de contrôle qualité ;
 - leur organisation institutionnelle et leurs modalités de gouvernance ;
 - les ressources humaines, équipements et infrastructures techniques disponibles ;
 - les procédures de gestion, de traçabilité et d'assurance qualité actuellement appliquées ;
 - les mécanismes de collaboration avec les autres acteurs du secteur ;
- Examiner, avec les structures concernées, les conditions favorables à une participation durable aux futures activités de test et de contrôle qualité conformément aux orientations du cadre normatif proposé ;
- Identifier conjointement les opportunités d'accompagnement, de renforcement des capacités et de coopération institutionnelle pouvant faciliter la mise en œuvre progressive du système proposé ;
- Analyser, en concertation avec les parties prenantes concernées, les modalités de coordination et d'articulation entre le Centre d'Excellence d'Oyo, l'ACONOQ et les autres acteurs impliqués dans le futur dispositif de certification et de contrôle qualité.

Livrables attendus – Analyse de l'existant (état des lieux)

- Un rapport consolidé d'état des lieux intégrant :
 - l'analyse du cadre institutionnel, réglementaire et technique existant ;
 - l'analyse du marché des foyers améliorés ;
 - la cartographie des acteurs concernés ;
 - l'évaluation des capacités existantes en matière de normalisation, de test, de contrôle qualité et de certification ;

- ainsi que l'identification des contraintes et besoins prioritaires pour la mise en œuvre d'un cadre normatif national ;
- Une analyse spécifique des capacités du Centre d'Excellence d'Oyo (CEO) et des autres centres techniques ou laboratoires potentiellement impliqués dans les activités de test et de contrôle qualité, incluant :
 - l'évaluation de leurs capacités techniques et opérationnelles ;
 - l'analyse de leur gouvernance, organisation et mécanismes d'assurance qualité ;
 - l'évaluation de leur capacité à assurer durablement des fonctions de test conformément au futur cadre normatif ;
 - ainsi que les modalités potentielles de coordination et d'articulation institutionnelle avec l'ACONQ ;

2. Élaboration d'un projet de référentiel normatif

- Faire une revue documentaire en s'inspirant des expériences de pays africains avancés (notamment Sénégal, Kenya) et en s'appuyant sur les standards internationaux ;
- Etablir un projet de référentiel normatif et intégrer des systèmes de classification reconnus (p. ex. approche par niveaux de performance) adaptés au contexte local ;
- Définir des exigences minimales en matière de performance (efficacité énergétique, émissions, sécurité, durabilité) ;
- Veiller à l'adéquation des normes proposées avec les réalités du marché local afin d'éviter toute exclusion des producteurs existants.

Livrables attendus – Élaboration d'un projet de référentiel normatif

- Une version préliminaire (avant-projet) des normes nationales pour les foyers améliorés à base de biomasse ;
- Un projet de référentiel normatif intégrant :
 - les exigences minimales de performance ;
 - les critères liés à l'efficacité énergétique, aux émissions, à la sécurité et à la durabilité ;
 - les systèmes de classification et niveaux de performance proposés ;
 - ainsi que les références aux standards et bonnes pratiques internationales pertinents ;
- Une documentation des commentaires et recommandations formulés par les parties prenantes lors du processus de concertation ;
- Une version révisée et consolidée du projet de référentiel normatif intégrant les retours des consultations techniques et institutionnelles.

3. Définition des procédures de test, certification et contrôle qualité

- Développer des propositions de protocoles de test adaptés au contexte national, en cohérence avec les standards internationaux ;

- Définir les procédures de certification des produits en se basant sur les procédures existantes de l'ACONOQ ;
- Proposer des mécanismes de reconnaissance et d'habilitation de structures tierces pour la réalisation de tests (centres de recherche, laboratoires, etc.) ;
- Élaborer des procédures de contrôle qualité et de suivi post-certification.
- Intégrer des aspects de digitalisation dans les processus de certification et de contrôle qualité, notamment en ce qui concerne la gestion des données techniques, la traçabilité des produits, l'archivage des résultats de tests, le suivi des certifications et les mécanismes de partage d'informations entre les institutions concernées.

Livrables attendus – Définition des procédures de test, certification et contrôle qualité

- Un document consolidé de propositions décrivant le futur système national de test, de certification et de contrôle qualité des foyers améliorés, incluant notamment :
 - les protocoles de test proposés ;
 - les procédures de certification proposées pour instruction par l'ACONOQ ;
 - les mécanismes proposés de reconnaissance et d'habilitation des structures tierces ;
 - les procédures proposées de contrôle qualité et de suivi post-certification ;
 - les rôles et responsabilités des différentes institutions concernées ;
 - ainsi que les propositions relatives à la digitalisation, à la gestion des données techniques, à la traçabilité des produits et au partage d'informations ;
- une version préliminaire du document pour revue technique et consultations ;
- une version consolidée finale intégrant les commentaires des parties prenantes et des institutions concernées.

4. Facilitation du dialogue multi-acteurs

- Assurer une implication étroite et continue de l'ACONOQ et du Centre d'Excellence d'Oyo (CEO) tout au long du processus de concertation et de développement du cadre normatif, compte tenu de leurs rôles comme principales institutions de référence pour la normalisation, les activités de test, la certification, le contrôle qualité et l'appui technique associé ;
- Organiser et modérer un processus de concertation, en veillant à une participation équilibrée et inclusive des femmes et des acteurs sous-représentés, impliquant :
 - les institutions publiques concernées ;
 - les centres de recherche et universités ;
 - les acteurs du secteur privé (producteurs, distributeurs) ;
- Assurer l'appropriation progressive du cadre normatif par les parties prenantes ;
- Intégrer les retours des acteurs dans les propositions techniques.

Le processus de concertation devra notamment permettre de garantir que les futurs mécanismes de normalisation, de test et de certification soient adaptés aux réalités et au niveau actuel de développement du marché, en tenant compte des besoins et contraintes différenciés des producteurs artisanaux, des producteurs locaux, des importateurs, des

distributeurs et des autres acteurs du secteur. Une attention particulière devra être accordée à l'équilibre entre les exigences de qualité, la protection des consommateurs et le maintien de barrières d'entrée raisonnables pour les acteurs émergents du marché.

Afin de faciliter la revue conjointe et rapide des versions préliminaires, commentaires et autres documents de travail, il est prévu d'utiliser un canal MS Teams avec accès invité et intégration SharePoint pour les parties prenantes clé concernées.

Livrables attendus – Facilitation du dialogue multi-acteurs

- Plan de concertation multi-acteurs détaillé (méthodologie, calendrier, parties prenantes clés)
- Comptes rendus structurés des ateliers de concertation (incluant listes de participants désagregées par genre et type d'acteur)
- Rapport de synthèse des contributions des parties prenantes, mettant en évidence les besoins, contraintes et recommandations spécifiques par catégorie d'acteurs
- Documentation des mécanismes assurant une participation inclusive et équilibrée (notamment des femmes et acteurs sous-représentés)
- Versions révisées des propositions techniques intégrant les retours des parties prenantes
- Rapport final du processus de concertation incluant recommandations pour l'opérationnalisation du cadre normatif adapté au marché local

5. Finalisation du cadre normatif et appui à sa formalisation

- Organiser et conduire un atelier de validation du catalogue de normes, des standards techniques et des procédures associées, réunissant les principales parties prenantes institutionnelles, techniques et privées concernées.
- Homologation de la norme par arrêté en conformité avec la loi applicable en République du Congo ;
- Proposer les modalités de formalisation juridique du cadre normatif (p. ex. arrêtés, décrets ou autres instruments réglementaires applicables en République du Congo) ;
- Élaborer un plan indicatif de mise en œuvre et d'investissement permettant d'estimer les besoins prioritaires liés à l'opérationnalisation progressive du futur système de normalisation, de test, de certification et de contrôle qualité, notamment en matière :
 - de ressources humaines ;
 - de renforcement des capacités ;
 - d'équipements et infrastructures ;
 - de digitalisation ;
 - de fonctionnement opérationnel ;
 - ainsi que de coordination institutionnelle ;
- Identifier les actions prioritaires à court, moyen et long terme, en tenant compte des capacités institutionnelles existantes, des contraintes budgétaires, du niveau actuel de maturité du secteur ainsi que des possibilités réalistes de mobilisation progressive de financements et d'appuis techniques complémentaires, afin de favoriser une mise en œuvre pragmatique, progressive et durable du futur système.

- Organiser et conduire un atelier de validation institutionnelle de la feuille de route, réunissant les ministères compétents, l'ACONOQ et les autres parties prenantes concernées, afin de confirmer les rôles, responsabilités, étapes clés et modalités de mise en œuvre du processus de formalisation et d'adoption du cadre normatif.
- Accompagner l'ACONOQ et le Centre d'Excellence d'Oyo (CEO) dans la traduction progressive de la feuille de route en actions opérationnelles et en priorités de planification institutionnelle et budgétaire, afin de faciliter le démarrage progressif de la mise en œuvre du système proposé.

Livrables attendus – Finalisation du cadre normatif et appui à sa formalisation

- Une version consolidée finale du cadre normatif national pour les foyers améliorés à base de biomasse, incluant :
 - Les nomes élaborées (y compris les systèmes de classification) ;
 - Les documents techniques ;
- Les supports de présentation utilisés dans le cadre des ateliers de validation et du processus de formalisation ;
- Une version finale consolidée intégrant les commentaires et observations issus des consultations et ateliers de validation.

6. Renforcement des capacités

- Développer et mettre en œuvre des activités de formation, conformément au cadre de formation de GET.transform, à destination des acteurs clés, notamment :
 - l'ACONOQ ;
 - les centres techniques (p. ex. Centre d'Oyo) ;
 - les acteurs du secteur privé ;
- Renforcer les compétences en matière de normalisation, de test, de certification et de contrôle qualité, notamment à travers :
 - des formations destinées à l'ACONOQ sur les différentes étapes des processus de certification, les rôles et responsabilités des organismes de certification, ainsi que l'organisation et la supervision des activités de contrôle qualité ;
 - des formations destinées aux acteurs du secteur privé sur les exigences de préparation à la certification, y compris les données techniques requises, les paramètres de performance pertinents, les protocoles de mesure et la documentation nécessaire ;
 - des formations pratiques destinées aux centres techniques et laboratoires sur les méthodes de test, les procédures de mesure et l'utilisation des équipements de laboratoire disponibles, notamment le LEMS (Laboratory Emissions Monitoring System) d'Aprovecho, afin de permettre la réalisation de tests de performance et d'émissions conformément aux normes applicables
 - des activités visant à renforcer la compréhension des rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués dans le processus de certification, afin de favoriser une coordination efficace et un déroulement fluide des procédures de certification ;

- Mettre en œuvre des activités de coaching et d'accompagnement institutionnel destinées notamment à l'ACONQ et aux principales institutions partenaires, afin de soutenir :
 - la structuration progressive des fonctions liées à la normalisation, à la certification et au contrôle qualité ;
 - la clarification des rôles et responsabilités des différents acteurs ;
 - l'organisation pratique et opérationnelle des futurs processus de certification et de contrôle qualité ;
 - l'identification des besoins en ressources humaines et en compétences ;
 - le développement de mécanismes efficaces de coordination et de gestion des flux d'information ;
 - ainsi que l'intégration progressive d'outils et de solutions de digitalisation adaptés au contexte national
- Assurer une participation d'au moins de **30 % de femmes** aux formations ;
- Mener des enquêtes d'évaluation plusieurs mois après chaque formation afin de recueillir des informations sur la manière dont les participants ont pu appliquer les connaissances acquises, conformément au cadre de suivi-évaluation de GET.transform.

Une attention particulière devra être accordée à l'accompagnement des niveaux décisionnels et de direction des institutions concernées, afin de favoriser une appropriation institutionnelle durable et une mise en œuvre opérationnelle réaliste et efficace du futur système.

Il est prévu dans la mesure du possible de réaliser une partie des formations au Centre d'Oyo, compte tenu de la disponibilité des équipements de laboratoire nécessaires sur le site, notamment un système LEMS (Laboratory Emissions Monitoring System) d'Aprovecho.

Par ailleurs, un voyage d'échange est envisagé, par exemple auprès du CREC en Ouganda, afin de permettre aux participants d'observer un système de certification en fonctionnement, de mieux comprendre les aspects pratiques de sa mise en œuvre et d'échanger avec les acteurs locaux impliqués dans les processus de test, de certification et de contrôle qualité.

Un total de jusqu'à 12 jours de formation est prévu. Les formations devraient se dérouler majoritairement en présentiel et être organisées en groupes de 10 à 20 participants.

Le canal MS Teams commun devra être utilisé de manière proactive pour le partage et l'archivage des documents liés aux mesures en cours de développement, notamment les études, exemples de bonnes pratiques, supports de formation et autres ressources techniques pertinentes.

Livrables attendus – Renforcement des capacités

- Un concept consolidé de renforcement des capacités et d'accompagnement institutionnel ;
- Les agendas et supports des formations, ateliers et activités de coaching réalisés dans le cadre de la mission ;

- Une documentation des activités de renforcement des capacités et d'accompagnement institutionnel, incluant notamment les principales recommandations organisationnelles et opérationnelles formulées ;
- Les rapports des formations, ateliers et activités d'échange réalisés dans le cadre de la mission ;
- Un rapport de synthèse sur les principaux besoins complémentaires identifiés en matière de capacités techniques, organisationnelles, institutionnelles et opérationnelles ;
- Les résultats des activités de suivi et d'évaluation post-formation conformément au cadre de suivi-évaluation de GET.transform.

Communication

- Toute communication externe et tous les livrables doivent être conformes aux standards de visibilité de GET.transform.

Pendant la durée du contrat, des jalons devront être atteints comme indiqué dans le tableau ci-après :

Jalons / étapes du processus / prestations partielles	Date / lieu / responsable
Jalon 1 : Analyse du contexte international et régional Identification de pays de référence (p. ex. Sénégal, Kenya) ; revue et analyse comparative de leurs cadres normatifs, systèmes de classification, procédures de test et de certification ; identification des bonnes pratiques transférables au contexte congolais.	Semaine 3 Lieu : À distance Responsable : Contractant et ACONOQ
Jalon 2 : Rapport d'état des lieux national validé Diagnostic du cadre institutionnel, réglementaire et technique en République du Congo ; cartographie approfondie des acteurs et analyse des capacités existantes (ACONOQ, centres techniques, secteur privé).	Semaine 6 Lieu : Brazzaville (ou hybride) Responsable : Contractant et ACONOQ, appuyé par GET.transform
Jalon 3 : Projet initial de référentiel normatif Soumission d'un premier catalogue de normes basé sur l'analyse comparative et le diagnostic national	Semaine 9 Lieu : À distance / Brazzaville Responsable : Contractant et ACONOQ
Jalon 4 : Atelier de concertation multi-acteurs réalisé Organisation et facilitation d'un atelier avec les parties prenantes ; discussion et validation des orientations ; intégration des retours dans les propositions techniques	Semaine 11 Lieu : Brazzaville Responsable : Contractant et ACONOQ avec appui GET.transform
Jalon 5 : Système de test et de certification proposé Définition détaillée des procédures de test, certification, contrôle qualité, et des rôles institutionnels (ACONOQ, centres agréés, tiers).	Semaine 14 Lieu : À distance Responsable : Contractant et ACONOQ

Jalon 6 : Atelier de validation du système de test et certification Présentation et validation technique des mécanismes proposés avec les parties prenantes.	Semaine 16 Brazzaville Responsable : Contractant avec appui GET.transform et approbation de l'ACONOQ
Jalon 7 : Version finale du cadre normatif Soumission des normes et documents techniques, des supports de présentation utilisés lors des ateliers et formations, ainsi que de la version finale consolidée intégrant les commentaires recueillis.	Semaine 18 Lieu : À distance / Brazzaville Responsable : Contractant et ACONOQ
Jalon 8 : Validation institutionnelle Validation formelle du cadre normatif par l'ACONOQ (comité technique) et les ministères concernés ; intégration des éventuelles observations finales	Semaine 20 Brazzaville Responsable : ACONOQ & ministères, appui du contractant
Jalon 9 : Renforcement des capacités réalisé Organisation d'une session de formation des acteurs clés (ACONOQ, centres techniques, secteur privé) sur l'application des normes et des procédures.	Semaine 24 Lieu : Brazzaville / Oyo Responsable : Contractant avec appui GET.transform

Durée de la mission : du **09.11.2026** au **31.03.2028**

3. Conception

Le soumissionnaire doit montrer dans son offre *comment* les prestations mentionnées au chapitre 2 (Mission du contractant) peuvent être fournies, le cas échéant en tenant compte d'autres exigences méthodologiques (conception technique et méthodologique). Le soumissionnaire doit en outre décrire de quelle manière sera organisée la gestion du projet pour la fourniture de prestations.

Conception technique et méthodologique

Stratégie (1.1) : le soumissionnaire doit aborder les tâches lui incombant en se plaçant dans le contexte des objectifs des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (cf. chapitre 1 « Contexte ») (1.1.1). Ensuite, le soumissionnaire présente et justifie la stratégie explicite qu'il entend mettre en œuvre pour fournir les prestations dont il assume la responsabilité (cf. chapitre 2 « Mission du contractant ») (1.1.2).

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs importants pour les prestations dont il aura la responsabilité et décrire la **coopération (1.2)** avec ces acteurs.

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour **piloter** les mesures avec les partenaires du projet (1.3.1) ainsi que sa contribution au **suivi des résultats** (1.3.2).

Le soumissionnaire doit décrire les **processus** essentiels des prestations dont il aura la responsabilité et établir un **plan d'opérations** ou un planning d'exécution (1.4.1) montrant comment les prestations définies au chapitre 2 (Mission du contractant) seront fournies. Dans ce contexte, il lui est demandé de décrire notamment les étapes de travail nécessaires et de prendre le cas échéant en compte les jalons et les **contributions** d'autres acteurs (prestations de partenaires) conformément au chapitre 2 « Mission du contractant » (1.4.2).

Le soumissionnaire doit décrire au point « **Apprentissage et innovation** » comment il entend contribuer à la gestion des connaissances du partenaire (1.5.1) et de la GIZ et encourager les effets de mise à l'échelle (1.5.2).

4. Concept de ressources humaines

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes mentionnés ci-après et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les curriculum vitae correspondants (cf. chapitre 7).

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le total maximal de points dans le cadre de l'évaluation technique.

Direction de l'équipe

Tâches de la direction de l'équipe

- Responsabilité globale pour les lots de prestations de conseil fournies par le contractant (qualité et respect des délais)
- Coordination et garantie de la communication avec la GIZ, les partenaires et les autres parties prenantes du projet
- Gestion du personnel, notamment identification des besoins en missions de courte durée dans le cadre du budget disponible, planification et pilotage des interventions et encadrement des expert·e·s locaux·ales et internationaux·ales en mission de courte durée
- Établissement régulier de rapports dans les délais requis

Qualifications requises pour la direction de l'équipe

- Formation (2.1.1) : diplôme universitaire (diplôme d'études supérieures / master) en ingénierie, énergie, politiques publiques, normalisation/qualité ou domaine connexe
- Langue (2.1.2) : connaissances de niveau C2 en langue français (5 points sur un maximum de 10) et B2 en anglais (5 points sur un maximum de 10)
- Expérience professionnelle générale (2.1.3) : 10 années d'expérience dans le secteur d'énergie
- Expérience professionnelle spécifique (2.1.4) : 10 années en total en
 - élaboration ou mise en œuvre de normes techniques (3 points sur un maximum de 10)
 - développement de systèmes de certification et/ou de contrôle qualité (3 points sur un maximum de 10)
 - mise en place ou renforcement d'infrastructures qualité (2 points sur un maximum de 10)
 - régulation de marchés énergétiques ou d'équipements techniques (2 points sur un maximum de 10)
- Expérience de direction / de management (2.1.5) : 5 années d'expérience de direction comme chef·fe d'équipe dans des projets ou cadre de direction en entreprise
- Expérience régionale (2.1.6) : 7 années d'expérience dans des projets dans la région de l'Afrique Subsaharienne
- Expérience au développement (2.1.7) : 5 années d'expérience dans des projets de CD

Expert·e clé 1 : Expert·e en normes techniques et test

Tâches de l'expert·e clé 1

- Analyse technique des référentiels existants (internationaux et pays de référence)
- Développement du référentiel normatif technique (exigences de performance et classification)
- Conception des protocoles de test (laboratoire et terrain)
- Contribution à la définition du système de certification et de contrôle qualité
- Appui technique aux processus de concertation avec les parties prenantes
- Contribution à la finalisation du cadre normatif
- Contribution au renforcement des capacités des acteurs nationaux

Qualifications de l'expert·e clé 1

- Formation (2.2.1) : Master ou équivalent en ingénierie (énergie, thermique, mécanique), ou domaine connexe
- Langue (2.2.2) : connaissances de niveau C2 en langue français (5 points sur un maximum de 10) et B2 en langue anglais (5 points sur un maximum de 10)
- Expérience professionnelle générale (2.2.3) : 7 ans d'expérience dans le domaine des technologies énergétiques
- Expérience professionnelle spécifique (2.2.4) : 5 ans d'expérience en total dans :
 - Le développement ou l'application de normes techniques (idéalement ISO ou équivalent) (4 points sur un maximum de 10)
 - la conception ou la mise en œuvre de protocoles de test pour équipements énergétiques (3 points sur un maximum de 10)
 - les systèmes de classification de performance (p. ex. efficacité, émissions, sécurité) (3 points sur un maximum de 10)
- Expérience régionale (2.2.6) : 7 années d'expérience dans des projets dans la région de l'Afrique Subsaharienne
- Expérience de la coopération au développement (2.2.7) : 5 années d'expérience dans des projets de CD

Compétences relationnelles des membres de l'équipe

Outre leurs qualifications techniques, les membres de l'équipe doivent aussi posséder les qualités suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'initiative
- Aptitude à communiquer
- Compétences socioculturelles
- Démarche orientée vers les partenaires et les clients et efficacité dans l'action
- Esprit interdisciplinaire

Expert·e clé 2 : Expert·e en développement de marché et secteur privé

Tâches de l'expert·e clé 2

- Analyse du marché des foyers améliorés et des chaînes de valeur
- Évaluation de l'impact des normes proposées sur les acteurs du marché
- Contribution à l'adaptation du référentiel normatif aux réalités du secteur privé

- Facilitation du dialogue public-privé et mobilisation des acteurs du marché
- Intégration des retours du secteur privé dans le cadre normatif
- Appui à la définition de mécanismes d'incitation et d'adoption (p. ex. labellisation, RBF)
- Contribution au renforcement des capacités des acteurs du secteur (ateliers coaching)

Qualifications de l'expert·e clé 2

- Formation (2.3.1) : Master ou équivalent en économie, développement, énergie ou domaine connexe
- Langue (2.3.2) : connaissances de niveau C2 en langue français (5 points sur un maximum de 10) et B2 en langue anglais (5 points sur un maximum de 10)
- Expérience professionnelle générale (2.3.3) 7 ans d'expérience dans le domaine du développement du secteur privé ou des marchés énergétiques
- Expérience professionnelle spécifique (2.3.4) : 5 ans d'expérience en total dans :
 - le développement de marchés pour des solutions énergétiques (idéalement cuisson propre ou off-grid) (4 points sur un maximum de 10)
 - l'appui aux entreprises (PME, producteurs, distributeurs) (3 points sur un maximum de 10)
 - la facilitation du dialogue public-privé (3 points sur un maximum de 10)
- Expérience régionale (2.3.6) : 7 années d'expérience dans des projets dans la région de l'Afrique Subsaharienne
- Expérience de la coopération au développement (2.3.7) : 5 années d'expérience dans des projets de CD

Expert·e clé 3 : Expert·e en cadre réglementaire et normalisation institutionnelle

Tâches de l'expert·e clé 3

- Analyse du marché des foyers améliorés et des chaînes de valeur
- Évaluation de l'impact des normes proposées sur les acteurs du marché
- Contribution à l'adaptation du référentiel normatif aux réalités du secteur privé
- Facilitation du dialogue public-privé et mobilisation des acteurs du marché
- Intégration des retours du secteur privé dans le cadre normatif
- Appui à la définition de mécanismes d'incitation et d'adoption (p. ex. labellisation, RBF)
- Contribution au renforcement des capacités des acteurs du secteur (ateliers, coaching)

Qualifications de l'expert·e clé 3

- Formation (2.4.1) : Master ou équivalent en droit, politiques publiques, régulation ou domaine connexe
- Langue (2.4.2) : connaissances de niveau C2 en langue français (5 points sur un maximum de 10) et B2 en langue anglais (5 points sur un maximum de 10)
- Expérience professionnelle générale (2.4.3) : 7 ans d'expérience dans le domaine juridique, réglementaire ou institutionnel
- Expérience professionnelle spécifique (2.4.4) : 5 ans d'expérience en total dans :
 - l'élaboration ou l'appui à des cadres réglementaires ou normatifs (4 points sur un maximum de 10)
 - les processus d'adoption de normes techniques au niveau national (3 points sur un maximum de 10)
 - l'appui aux institutions publiques (ministères, agences de régulation, organismes de normalisation) (3 points sur un maximum de 10)

- Expérience régionale (2.4.6) : 7 années d'expérience dans des projets dans la région de l'Afrique Subsaharienne
- Expérience de la coopération au développement (2.4.7) : 5 années d'expérience dans des projets de CD

Compétences relationnelles des membres de l'équipe

Outre leurs qualifications techniques, les membres de l'équipe doivent aussi posséder les qualités suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'initiative
- Aptitude à communiquer
- Compétences socioculturelles
- Démarche orientée vers les partenaires et les clients et efficacité dans l'action
- Esprit interdisciplinaire
- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'initiative
- Aptitude à communiquer
- Compétences socioculturelles
- Démarche orientée vers les partenaires et les clients et efficacité dans l'action
- Esprit interdisciplinaire

Le soumissionnaire doit affecter les expert·e·s en mission de courte durée objet de l'offre aux différentes tâches en fonction de leurs qualifications et présenter ces informations de façon claire.

5. Consignes de calcul

Affectation du personnel et frais de voyage et de déplacement

Les frais de subsistance seront remboursés sous forme d'indemnités journalières forfaitaires à concurrence des plafonds fiscaux applicables au pays considéré, selon le tableau des taux par pays figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter sous) [page du ministère intitulée « Traitement fiscal des frais de déplacement et remboursements de frais de déplacement lors de déplacements à l'étranger motivés par des raisons professionnelles et raisons liées à l'entreprise à partir du 01/01/2025 »]].

Les frais d'hébergement seront remboursés sous forme d'indemnité d'hébergement comme indiqué dans le cadre estimatif détaillé ci-après.

Les frais correspondant à un dépassement raisonnable du plafond de l'indemnité d'hébergement pourront être remboursés sur présentation de justificatifs et s'ils font l'objet d'une justification particulière.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet.

Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ est tenue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO₂) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez tenir compte des possibilités de parvenir à cette réduction, p. ex. en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique) ou en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO₂. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2^e classe) ou l'automobilité.

Les émissions de CO₂ causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO₂ peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO₂ rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La [fondation Alliance pour le développement et le climat](#) (site en allemand et en anglais) a publié une [liste de normes \(en allemand\)](#) dont la GIZ recommande l'application.

Cadre estimatif détaillé

Jours d'honoraires	Nombre d'expert·e·s	Nombre de jours par expert·e	Total	Observations
Désignations : chef·fe d'équipe	1	30	30	Dans 20 en pays origine et 10 en pays d'intervention
Désignations : expert·e clé 1	1	60	60	Dans 40 en pays origine et 20 en pays d'intervention
Désignations : expert·e clé 2	1	35	35	Dans 15 en pays origine et 20 en pays d'intervention
Désignations : expert·e clé 3	1	45	45	Dans 25 en pays origine et 20 en pays d'intervention
Frais de voyage et de déplacement	Quantité	Prix en EUR	Total en EUR	Observations
Indemnités journalières pour le pays d'intervention	70	53,00	3.710,00	Désignations : chef·fe d'équipe : 10 Désignations : expert·e clé 1 : 20 Désignations : expert·e clé 2 : 20 Désignations : expert·e clé 3 : 20
Indemnités d'hébergement pour le pays d'intervention	70			Nuitées hors d'Allemagne : À noter : sur présentation de justificatifs, les frais d'hébergement peuvent faire l'objet d'un décompte jusqu'à 100 % des montants forfaitaires prévus par la circulaire du BMF relative au remboursement

				des frais de mission et de déplacement (100% = 215,00 EUR). Jusqu'à 75 % des plafonds indiqués dans cette même circulaire peuvent faire l'objet d'un décompte au forfait. Veuillez indiquer dans le bordereau de prix si votre offre s'entend avec un mode de décompte au forfait ou sur présentation de justificatifs. Désignations : chef-fe d'équipe : 10 Désignations : expert-e clé 1 : 20 Désignations : expert-e clé 2 : 20 Désignations : expert-e clé 3 : 20
Transport	Quantité	Prix en EUR	Total in EUR	Observations
Vols internationaux Aller-retour	14	à calculer par le soumissionnaire		Voyage jusqu'au lieu de la fourniture des prestations Brazzaville Désignations : chef-fe d'équipe : 2 Désignations : expert-e clé 1 : 4 Désignations : expert-e clé 2 : 4 Désignations : expert-e clé 3 : 4
Compensation des émissions de CO₂ pour les trajets en avion	28	70,00	1.960,00	Il est prévu un budget de compensation des émissions de CO ₂ de 1.960,00 euros permettant un décompte sur présentation de justificatifs.
Autres frais de voyage : Visa	14	à calculer par le soumissionnaire		frais de visa
Transport	28	à calculer par le soumissionnaire		
Autres coûts	Quantité	Prix en EUR	Total en EUR	Observations
Rémunération flexible	1	5.000,00	5.000,00	Un budget de 5.000 euros est prévu pour la rémunération flexible. Veuillez indiquer ce budget dans le bordereau de prix. Le recours à l'élément de rémunération flexible requiert l'autorisation écrite préalable de la GIZ.

6. Contributions de la GIZ ou d'autres acteurs

Il est prévu que la GIZ et/ou d'autres acteurs assurent les prestations suivantes :

- Utilisation du propre véhicule du projet pour les déplacements sur place
- Logistique pour les ateliers : incluant notamment :
 - la location des salles ;
 - la restauration des participant·e·s ;
 - la prise en charge des frais de déplacement des participant·e·s, le cas échéant
- Mise à disposition d'un canal MS Teams avec intégration SharePoint pour faciliter le partage de documents, la revue conjointe des livrables et la coordination entre les parties prenantes ;
- Prise en charge de la logistique des voyages d'échange internationaux, notamment les déplacements, hébergements et aspects organisationnels des participants ;

7. Consignes relatives au format de l'offre

La structure de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à celle des TdR. Notamment le plan détaillé de la conception (chapitre 3) doit correspondre à la structure des critères pondérés (et non dotés d'un facteur de pondération 0) du schéma d'évaluation. L'offre doit être facile à lire (police de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. Elle est à établir en langue française.

L'offre dans son ensemble ne doit pas excéder 10 pages (CV non inclus). Si le nombre maximum de pages prescrit est dépassé, le contenu des pages en surnombre ne sera pas pris en compte dans l'évaluation. Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas non plus pris en compte.

Les CV des personnes proposées conformément au chapitre 4 des TdR sont à présenter au format précisé dans les conditions de candidature (ou format similaire). Chaque CV ne doit pas dépasser 4 pages. Tout CV doit indiquer, pour chaque projet mentionné, le poste que la personne proposée a occupé, les fonctions qu'elle a exercées et la durée de son engagement. Les CV peuvent aussi être rédigés en langue anglais.

Veuillez calculer précisément votre offre de prix sur la base des paramètres indiqués au point 5 « Consignes de calcul ». Le contrat qui sera conclu n'ouvre pas droit à l'utilisation de l'ensemble des journées, voyages, ateliers ou budgets. Le nombre de journées, voyages, ateliers et le montant des budgets sont convenus à titre de plafonds. Les prescriptions relatives à la fixation des prix figurent dans le bordereau de prix.

L'offre de prix ne doit comporter que les éléments de coût et les quantités indiqués dans chapitre 5. Aucune ligne ne doit être ajoutée ou supprimée dans le bordereau de prix.
Veuillez noter qu'il s'agit d'un marché de services dont le montant est inférieur au seuil fixé par l'UE.